

21 mars 2022

E. MACRON PORTE UN PROJET DÉVASTATEUR POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

Lors de la présentation de son programme pour les élections présidentielles de 2022, le candidat E. Macron a confirmé son projet d'une réforme d'ampleur des lycées professionnels. Parallèlement, il promet « une rémunération des lycéens professionnels, en changeant totalement de logique de formation, en s'inspirant de ce que nous avons réussi sur l'apprentissage ».

Cette proposition et ces éléments de langage masquent en réalité un projet beaucoup plus dévastateur pour les jeunes issus de milieux défavorisés qui se destinent aux métiers d'ouvrier·es et d'employé·es. Son objectif, encore inavoué, est en réalité d'exclure du giron de l'Éducation nationale tous les jeunes en difficultés sociale et scolaire pour les transférer dans un secrétariat d'État dédié au sein du ministère du Travail.

Son projet n'est pas non plus d'offrir une rémunération à tou·tes les jeunes mais seulement à celles et ceux parvenu·es en terminale. Pour cela, il veut créer un nouveau statut de stagiaire de la formation, où le temps passé en entreprise augmentera significativement au détriment du temps en lycée – si tant est que les lycées ne soient pas immédiatement transformés en centre de travail !

Le communiqué en ligne [ici](#)



Macron règle leur compte aux enseignants

"Vous avez des enseignants qui pendant le covid se sont occupés des élèves et des enseignants qui ont disparu... Dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non". Emmanuel Macron n'a pas épargné les enseignants lors de la présentation de son programme. S'il est réélu, il proposera de nouveaux contrats aux enseignants avec une rémunération au mérite, sous la surveillance des parents qui auront les évaluations de chaque classe. La révolution libérale de l'Ecole, à l'anglaise, annoncée à Marseille sera mise en oeuvre par E Macron s'il est élu. Le candidat président compte sur les parents pour l'aider à l'imposer. [Lire la suite](#)

Macron : Des syndicats inquiets

"Grand chelem : il a coché toutes les cases des vieilles lunes et ressorti toutes les propositions les plus clivantes et désagréables et surtout pas efficaces". Après le discours d'Emmanuel Macron le 17 mars, Benoît Teste, secrétaire général de la Fsu ironise. Mais il s'inquiète : "la dernière fois Macron a appliqué son programme. Il est allé au bout de sa logique". Même inquiétude pour Stéphane Crochet, secrétaire général du Se-Unsa : "On a la sensation que le président s'il est réélu poursuivra sur les mêmes voies". [Lire la suite](#)

CTSD 24 du vendredi 11 mars 2022 : créations/suppressions de postes définitifs

Le CTSD de la Dordogne concernant les créations/suppressions de postes, s'est tenu ce vendredi 11 mars, comme depuis des années sans que les OS soient destinataires des BMP prévisionnels pourtant essentiels à l'analyse de l'évolution des situations.

Les modifications de la carte scolaire entraînent 2 suppressions de postes occupés et 7 postes occupés par des contractuels ou non occupés. Les 2 collègues concernés par les mesures de carte devraient pouvoir obtenir des postes fixes dans le département mais il est nécessaire d'attendre les résultats du mouvement intra.

Certains postes d'enseignement de spécialité sont supprimés par anticipation alors que des élèves n'ont pas fini leur cursus. Pour assurer les enseignements réglementaires dus aux élèves des regroupements de niveaux voire de sections, au détriment des élèves seront parfois organisés. Dans d'autres cas, des compléments de service seront mis en place et des BMP créés. D'ailleurs, au vu du nombre croissant de postes vacants et des BMP prévisionnels, le recours aux contractuels ne devrait pas baisser.

Pour les ouvertures de formation et les augmentations de capacité d'accueil, nous actons positivement la création de postes d'enseignement disciplinaire en espérant qu'à la rentrée, ils seront occupés par des enseignants titulaires.

Enfin, nous n'avons malheureusement pas été destinataire de liste des futurs supports stagiaires.

La FSU a voté contre cette proposition.

Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 16 mars 2022 : CAP intermédiaire au BAC Pro

CAP intermédiaire au BAC Pro : Suite à un arrêt du Conseil d'Etat, le ministère répond sur le plan juridique par un décret qui ne sera pas simple, vu les délais, à mettre en oeuvre. En effet, ce dernier, à environ 2 mois du début des épreuves, permet aux élèves volontaires, scolarisés cette année dans des classes de première ou de terminale BAC Pros où le DI était un CAP, de repasser les épreuves ponctuelles terminales du CAP en tant que candidats libres, qu'ils soient mineurs ou majeurs, quitte, si celles-ci sont concomitantes à certaines de leurs épreuves de BAC Pro, à ce qu'ils passent le CAP à la session de septembre... En étant prévenus 2 mois avant, et sans préparation particulière, il est assez peu probable que des candidats voulant passer finalement 2 examens en même temps se bousculent au portillon... Le SNUEP-FSU envisage de ne pas prendre part au vote sur ce texte.

Aménagement des examens 2022

Outre la réduction des durées de PFMP ((10 semaines en BAC Pro 3ans, et 5 semaines en CAP 2 ans) et les adaptations présentées au CSE du 16 mars 2022 sur la certification du SST, il n'y aura pas d'autre aménagement de la session 2022 des examens dans la Voie Pro. Le SNUEP-FSU a maintes fois argumenté sur la nécessité de les aménager... en vain



Mouvement intra 2022

- Notre [Espace Mutations](#) est mis à jour en fonction des nouvelles informations
- Contact téléphonique (Jean-Luc) : 06 63 34 94 97
- Contact téléphonique (Jérôme) : 06.08.24.61.63
- Contact par mail : sneupaquitaine@gmail.com
- **Les dates à retenir :**
 - Du 15 mars au 31 mars 2022 à 12h : saisie des vœux sur SIAM via Iprof
 - Le 1^{er} avril 2022 : téléchargement des confirmations des demandes de mutation sur SIAM directement par le/la candidat-e.
 - Le 5 avril 2022 : date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives, des dossiers médicaux et sociaux.
 - 6 mai au 22 mai 2022 : affichage des barèmes retenus.
 - Le 18 mai 2022 : date limite de contestation des barèmes.
 - Le 18 mai 2022 : date limite de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.
 - Le 17 juin 2022 : résultats du mouvement.
- **Réunions Intra (visio) :**
 - Mardi 22 mars 2022 de 14h à 16h et Mercredi 30 mars 2022 de 14h à 16h.
 - Convocation et demande d'autorisation d'absence à télécharger [Ici](#). **Merci de confirmer ton inscription afin qu'on puisse t'envoyer le lien de connexion.**
- **Les barres d'entrée :**

Le lien ci-dessous pour avoir accès aux barres d'entrée 2022 et aussi un historique depuis 2017, avec nos remerciements au secteur « Métier » du SNUEP-FSU.

<https://sneup.fr/barres-dentree/mutations-rubrique/mouvement-interacademique/barres-dentree/>

Stage de formation syndicale

Le SNUEP-FSU a décidé de maintenir le stage du 17 mars 2022 malgré l'appel à la grève car les collègues ont déposé la demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance.

Ce stage a eu lieu au LP Molière (Orthez) et a été animé par Jérôme Jolivet, Alain Leurion et Nasr Lakhsassi.

Les différents dispositifs de la transformation de la voie prof ainsi que l'introduction de l'apprentissage dans nos établissements ont été les principaux sujets traités.



Des échanges intéressants qui témoignent de la nécessité de continuer ce travail d'information et de mobilisation car les défis sont majeurs.

Baccalauréat 2021 : le taux de réussite définitif est de 93,7 %, en baisse par rapport à 2020

689 000 candidats sur 735 200 ont été admis lors de la session 2021 du baccalauréat. Le taux de réussite définitif, dévoilé par la Depp dans une [note](#) du 16 mars 2022, est de 93,7 %, en baisse de 1,3 point par rapport à 2020. La Depp note toutefois que ce taux "reste sensiblement supérieur à toutes les sessions précédentes". La baisse la plus importante est dans la voie professionnelle (86,6 %, - 3,8 points), où la part de mention a aussi diminué (54,2 %, - 3.5 points). Le taux de réussite en voie technologique est de 93,9 % (- 0,9 point), avec un taux de mention de 53,7 % (- 0,8 point). Ce taux est stable en voie générale - 1er session sous le nouveau format, bien qu'aménagée à cause du Covid : 97,5 % (- 0,1 point), avec une hausse du taux de mention (73,4 % contre 68,3 % en 2020). L'espérance d'obtenir le bac par voie scolaire pour un 6e s'étend de 59,1 % en Guyane à 83,8 % à Versailles.

Témoignages dans Libération (19 mars 2022) de la sociologue Françoise Lantheaume après les déclarations du candidat Macron

La rémunération des profs au mérite : *Les enseignants se plaignent du fait que leur salaire soit insuffisant, à juste titre car c'est une catégorie A qui n'est pas payée au niveau d'une catégorie A. Quand on compare au privé, ça n'a rien à voir et ça contribue au manque d'attractivité du métier. Mais ce qui fait le sens de leur travail, c'est la réussite des élèves. Et ce qui fait leur malheur, c'est le sentiment d'être empêchés de les faire réussir. Ils disent : « C'est non seulement faux, mais c'est aussi insultant. »*

Le temps de travail des enseignants : *Les gens confondent le temps passé en face-à-face avec les élèves et le temps de réelle activité des enseignants. Les professeurs travaillent souvent au-delà de quarante heures par semaine, les enquêtes de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) l'ont montré. Dans ce cas, travailler plus, ça veut dire quoi ? Les faire travailler quarante-cinq par semaine ? Là, c'est une question de droit du travail.*

Le 24 mars, les Retraités seront dans la rue pour les pensions, la santé et les services publics



Le 24 mars 2022, nous manifesterons dans les régions et les départements pour dire notre colère et nos revendications. En pleine période électorale présidentielle et législative, nos 9 organisations tiennent à imposer le social dans l'actualité et rappellent leurs revendications.

C'est la première année où le ministère refuse de donner le nombre de candidats aux concours d'enseignants (on aurait dû les avoir en décembre). Que cache ce refus ? Un chiffre historiquement bas ? Une attractivité saccagée de nos métiers par Blanquer ?